

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale
des territoires

Service aménagement, risques
Cellule planification

Affaire suivie par Marie Agnès Lafont
tél. : 04 50 33 77 13
marie-agnes.lafont@haute-savoie.gouv.fr

Anney, le 5 octobre 2017

PROCES-VERBAL

de la commission départementale de préservation
des espaces naturels, agricoles et forestiers
(CDPENAF) du 14 septembre 2017

Le 14 septembre 2017, la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers s'est réunie sous la présidence de **Monsieur Pierre LAMBERT, préfet de la Haute-Savoie.**

Assistaient à la réunion :

Membres de la commission (voix délibérative) :

M. Paul RANNARD, maire de Chêne-en-Semine
Mme Isabelle NUTI, directrice départementale des territoires par intérim
M. Franck JACQUARD, représentant de la chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc
Mme Danielle ESPIC, présidente du syndicat départemental de la propriété privée rurale
M. Philippe ARPIN, directeur de la fédération départementale des chasseurs de Haute-Savoie
M. Jean-François ARRAGAIN, président de la FRAPNA Haute-Savoie
Mme Aline BRETON, représentante d'Asters-conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie
Mme Lucille MOUCHET, représentante de l'INAO (*pouvoir à Mme NUTI à partir du point 3*)

Membre de la commission (voix consultative) :

M. Jean-Pierre LIAUDON, président du comité technique de la SAFER

Personnes excusées ou absentes :

M. Jean-Paul AMOUDRY et Mme Fabienne DULIEGE, conseillers départementaux
M. Bruno FOREL, maire de Fillinges, président de la communauté de communes des Quatre Rivières (*pouvoir à M. RANNARD*)
Mme Marie-Antoinette METRAL, maire de Saint-Sigismond
M. Bernard MOGENET, représentant de la FDSEA (*pouvoir à M. JACQUARD*)
M. Gilles CHATELAIN, président de la coordination rurale des Savoie
M. Loïc DETRUCHE, président des Jeunes agriculteurs
M. le représentant de l'association départementale des communes forestières de Haute-Savoie
M. le président de la confédération paysanne
M. Yannick DUMONT, président de la société coopérative agricole Jura Mont-Blanc
M. le représentant de l'union des forestiers privés de Haute-Savoie

M. le président de la chambre interdépartementale des notaires
 M. le directeur de l'agence départementale de l'office national des forêts

Autres participants :

M. Pascal MORNEX, conseiller aménagement à la chambre d'agriculture
 M. Philippe LEGRET, DDT- chef du service aménagement-risques (SAR)
 Mme Marie Agnès LAFONT, DDT – SAR, responsable de la cellule planification
 M. Nicolas MEUNIER, DDT – SAR, chargé d'études à la cellule planification
 M. David BOSSON, DDT – SAR, chargée d'études à la cellule planification
 Mme Isabelle EMIN, DDT – service d'économie agricole

Etaient également présents :

M. Jean-Louis MIVEL, maire de Cluses, M. Jean-Pierre STEYER, adjoint, M. Jean-François REBOUL, DGS (point 1)
 M. Gilbert CATALA, maire de Theyez, M. Fabrice GYSELINCK, adjoint, M. Bernard LEMAIRE et Mme Delphine PELLETAN, urbanistes (point 2)
 M. Serge BEL, maire de Messery, Mme Caroline METIFIOT, urbaniste (point 3)
 M. Hervé LACHAT, adjoint au maire de Neuvecelle (point 4)
 Mme Marie-Pierre GIRARD, maire de Vinzier, M. Bruno BORDET, conseiller municipal (point 5)
 M. Jean BERTOLUZZI, maire de COMBLOUX, M. Jean-Jacques PELLOUX, adjoint, M. Fabrice COLLOT, DST et Mme Anne MUNIER (BE SAGE environnement) (point 7)

Rédactrice : Mme Marie Agnès LAFONT

Avis sur le projet de plan local d'urbanisme (PLU) de Vinzier

M. Legret présente le rapport de la DDT et propose à la commission un avis :
 - défavorable sur le volet consommation de l'espace en raison d'une incompatibilité avec le SCoT ;
 - favorable sur le règlement des zones naturelles et agricoles et sur les STECAL, sous réserve de réduire la surface maximale des logements de fonction en zone agricole et de compléter le règlement de la zone Net.

Discussion

Mme le maire déclare que les remarques contenues dans le rapport de la DDT seront prises en compte par la commune, en particulier la demande de suppression de l'extension de la zone UA à l'est du chef-lieu. En revanche, elle n'entend pas supprimer, au Chomieux, l'extension de la zone UB et l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) 5, secteur que la commune souhaite urbaniser, d'une part pour rentabiliser le réseau d'assainissement, d'autre part pour faire disparaître une maison incendiée. Elle propose, en échange, de remettre en zone agricole l'extension de la zone UA à Vinzier sud couverte par l'OAP 4.

M. Jacquard, qui, comme la DDT, demande la suppression de l'extension de la zone UA à l'est du chef-lieu et de l'OAP 5, s'oppose à cet échange. Il explique que les terrains inclus dans l'OAP 5 ont un plus grand intérêt agricole que ceux de l'OAP 4.

Il demande également le retrait de parcelles prévues constructibles dans plusieurs lieux-dits (Sur les Courtils, Les Beules – La Fin de Théry), l'intégration, dans l'aménagement de la zone de La Boissona (OAP 5), de l'élargissement de la voirie pour permettre les circulations agricoles et la rectification de la délimitation du secteur Ne aux Communs-est, en cohérence avec la réalité du terrain.

M. le préfet estime que la croissance démographique et la consommation d'espace prévues par le projet, incompatibles avec le SCoT, ne peuvent être acceptées, de même que l'urbanisation du secteur de Chomieux, qui, en discontinuité avec la loi montagne, est également en contradiction avec la volonté des élus de développer la commune à l'est du village.

Avis de la CDPENAF

Vu le projet de PLU de Vinzier arrêté et réceptionné,

Vu le rapport d'instruction de la DDT présenté en séance aux membres de la CDPENAF,

La CDPENAF émet un avis :

- défavorable sur la consommation de l'espace, incompatible avec le SCoT ; elle demande, notamment, la suppression de la zone UB de Chomieux et de l'extension de la zone UA à l'est du chef-lieu ;
- favorable sur le règlement des zones naturelles et agricoles et sur les STECAL, sous réserve de réduire la surface maximale des logements de fonction en zone agricole et de compléter le règlement de la zone Net.


Le Préfet,

Pierre LAMBERT